



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2004

Cinquante-huitième session
Point 12 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/58/L.36 et Add.1)]

58/112. Rapport du Comité des politiques de développement

L'Assemblée générale,

Notant que le Timor-Leste est devenu membre de l'Organisation des Nations Unies le 27 septembre 2002,

Rappelant les décisions 2003/280 et 2003/281 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 2003, sur le rapport du Comité des politiques de développement¹,

Constatant que le Timor-Leste a donné son accord pour figurer sur la liste des pays les moins avancés,

Fait sienne la recommandation du Conseil économique et social tendant à inscrire le Timor-Leste sur la liste des pays les moins avancés.

75^e séance plénière
17 décembre 2003

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 13 (E/2003/33).